

## Grille tarifaire restauration

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2024-083 du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'avis du comité social d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2024,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 juillet 2024, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Il est proposé suite à l'avis du Comité Social d'Administration de faire évoluer la grille tarifaire des repas et subventions applicables dans les deux restaurants gérés par le Crous de Lyon sur les sites Descartes et Monod et sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

- Rehaussement de la tranche inférieure de subvention en la passant d'un INM < 365 à un INM < 426
- Création de deux tranches intermédiaires INM 427- 486 et INM 487-539 en lieu et place de la tranche 365-539
- Prix minimum d'un repas payé par l'agent ne pouvant être inférieur au prix de repas payé par un étudiant (3.3 euros).

PRIX DU REPAS 2024 (TTC)	PRIX DU REPAS (HT)	INM des agents	PIM (HT)	Subvention (HT)	Prix payé par l'agent (HT)	Prix payé par l'agent (TTC)
8,17 €	8,17 €	< 426	1,47 €	3,40 €	3,30 €	3,30 €
8,17 €	8,17 €	427-486	1,47 €	2,85 €	3,85 €	3,85 €
8,17 €	8,17 €	487-539	1,47 €	2,33 €	4,37 €	4,37 €
8,17 €	8,17 €	540 - 625	0,00 €	2,09 €	6,08 €	6,08 €
8,17 €	8,17 €	>625	0,00 €	0,73 €	7,44 €	7,44 €
10,00 €	9,09 €	Invité*	0,00 €	9,09 €*	0 €	0 €
8,17 €	8,17 €	Normaliens	1,47 €	3,40 €	3,30 €	3,3 €

Techniquement ces modifications dans le logiciel de caisse CROUS ne pourront être effectives qu'au 1er septembre 2024.

## Article 2.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la nouvelle grille tarifaire de la restauration.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22*

*Nombre de voix favorables : 22*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 16 juillet 2024

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

